Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_012-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 janvier 2026

Date de convocation : 20 janvier 2026
Date d'affichage des délibérations : 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt et six, le vingt-six janvier à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GOISNARD Gaëlle, JAN Eric, JAOUEN Nicole, LE Dû Marie Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE SAUX Roger, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, REMY Guillaume, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine.**
Absent représenté **: GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, JANOT Anne absente ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû**
Absents excusés : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude.**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 01 / 012 : Acquisition de la parcelle anciennement Intermarché

Mme le Maire rapelle que depuis de nombreuses années, l'ancien magasin Intermarché qui se trouvait en bordure de la rue de Quimper a été déconstruit. Ce terrain est toujours propriété du groupe Immo Mousquetaire siège de l'enseigne Intermarché.

Suite aux opérations de déconstruction, il a été révélé qu'une partie du sol où était implantée la station de carburants est polluée. De nombreuses investigations ont été menées avec l'installation de piézomètres qui doivent permettre un suivi du degré de pollution.

La parcelle est cadastrée XV 417 d'une superficie de 6 500 m2 qui se décompose ainsi (selon les dispositions du PLUI) :

- zone UHc constructible : 3 200 m2
- zone UHC non constructible 2 660 m2
- Zone Nl non constructible 640 m2

Après de longues négociations, Immo Mousquetaire donne un accord pour une cession au prix de :

- **68 000 € net vendeur majoré de la TVA immobilière**
- **2 000 € TTC correspondant aux frais de négociation**

Soit un total de 70 000 €

Ce montant s'explique comme suit :

- acquisition de la zone constructible à ce tarif habituellement pratiqué de 17 € le m2, soit pour une superficie de 3 200 m2 un prix de 54 400 € ;
- acquisition de la zone polluée et de la zone naturelle (zones où aucune construction ne sera possible) au prix global de 15 600 €.

Après en avoir délibérer, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **décide d'acquérir la parcelle XV 417 d'une superficie de 6 500 m² au prix de 68 000 € net vendeur (TVA immobilière en sus) plus 2 000 € TTC de frais de négociation**
- **autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir**

Le secrétaire de séance,
Roger LE SAUX

Le Maire,
Amélie CARO